

DÈS LE 1ER JUIN 2023

HABITANTS DE SAINT-PLANCHERS



PARTICIPEZ À L'EXPÉRIMENTATION D'UNE COLLECTE ALTERNÉE

des ordures ménagères et des emballages et papiers
À VOTRE PORTE !

POURQUOI ? Les consignes de tri mises en place en octobre 2022 vous permettent de trier **tous les papiers et emballages** (plastiques, cartonnets, aluminiums et aciers, etc.). L'augmentation des volumes collectés est très encourageante.

Vous deviez jusqu'à présent déposer vos emballages et papiers dans les colonnes de tri collectives. Granville Terre & Mer souhaite aujourd'hui expérimenter un nouveau mode de collecte en venant les ramasser à votre porte.

COMMENT ? Une semaine sur deux, vos emballages et papiers seront collectés chez vous, la semaine suivante ce seront les ordures ménagères.

Le calendrier joint vous indique les jours où vous devez présenter soit vos ordures ménagères, soit vos emballages et papiers.

QUAND ? Ce test sera lancé dès le **1^{er} juin** et durera plusieurs mois, afin d'avoir le temps d'en évaluer les avantages et les inconvénients. Votre commune a été retenue pour y participer ainsi que le quartier de la Fontaine-Jolie à Granville.

**Nous comptons sur votre coopération pour la réussite de cette expérimentation.
Dans quelques mois, nous reviendrons vers vous pour recueillir vos retours.**

Pour vous **présenter le projet** et **répondre à vos questions**,
une **RÉUNION D'INFORMATION** aura lieu **mardi 16 mai à 19 h**
à la Salle des Fêtes de Saint-Planchers

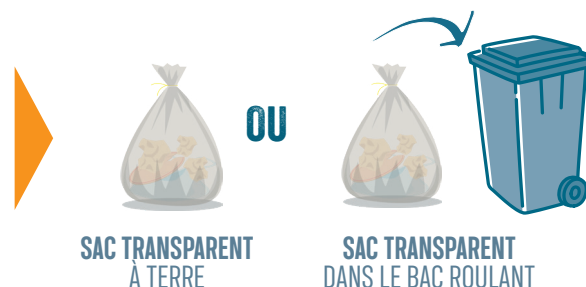


Infos pratiques

COMMENT PRÉSENTER MES EMBALLAGES ET PAPIERS ?

Deux solutions possibles :

- ▶ présentez-les en vrac dans votre bac roulant,
- ▶ ou utilisez des sacs translucides (les mêmes que pour les ordures ménagères), que vous déposerez soit à terre soit dans votre bac roulant.



Les ordures ménagères doivent toujours être présentées en sacs translucides et dans le bac roulant.

Respectez-bien le calendrier : votre bac ne devra pas contenir en même temps vos ordures ménagères et vos déchets recyclables (emballages et papiers).

OÙ PUIS-JE ME PROCURER DES SACS TRANSPARENTS ?

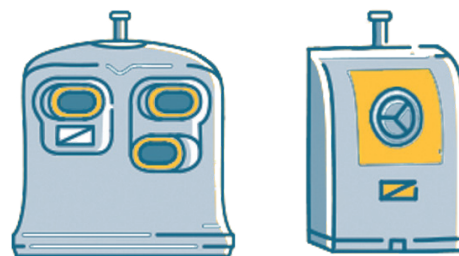
Dans les commerces ou grandes surfaces de proximité.

Une communication leur a été adressée pour qu'ils vous proposent une gamme de produits conformes.

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE SONT-ILS CONSERVÉS ?

Oui. Vous avez toujours le choix de continuer à utiliser les colonnes enterrées/aériennes pour y déposer vos emballages et papiers.

- ▶ Le verre doit toujours être déposé dans les points d'apport volontaire.



UN DOUTE, **UNE QUESTION ?**



Service déchets Granville Terre & Mer

 02 33 91 92 60

 servicedechets@granville-terre-mer.fr

